



N°60-3937

.....

---

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)**  
(AFFECTION EXONERANTE)

---

Séances de kinésithérapie, minimum 3 fois par semaine pendant 40 séances, à débiter après l'épreuve d'effort :

1. Réentraînement à l'effort
  - 30 minutes de travail sur cycloergomètre à la fréquence cardiaque cible
  - Renforcement musculaire segmentaire des 4 membres
  
2. Rééducation respiratoire : désencombrement bronchique en fonction de l'état clinique

---

**Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée**  
(MALADIES INTERCURRENTES)

---